Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 027-200058246-20260526-D2026_05_26_58-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL
COMMUNE DE BRETEUIL

2026/58

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION :
19 mai 2026
DATE D'AFFICHAGE :
19 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 26
Absents non représentés : 1
Absents représentés par pouvoirs : 2
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie NOEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. LENEVEU Vincent est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	NOEL Nathalie	X	
ADJOINTS	AMIGON Claude	X	
	BLIN Gwénola	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	GOURDEAU Camille	X	
	HORAIST Philippe	X	
	LEBERTRE Nathalie		Absente/excusée Pouvoir à BLIN Gwénola
CONSEILLERS	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	DENIS Françoise	X	
	KROLIK Jean-Emile	X	
	CHATEAUGIRON Gilles		Absent/excusé Pouvoir à GOURDEAU Camille
	BELLIARD Josette	X	
	CLEMENT Ludovic	X	
	JEROME Olivier	X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
CONSEILLERS	LOUVARD Céline	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	LETERTRE Karine	X	
	FLET Mickaël	X	
	THIBAULT Antoine	X	
	HEURTEBISE Karine	X	
	BOISSIERE Serge	X	
	PAYS Louisa		Absente/excusée
	VANDEWALLE Alice	X	
	LONGLUNE Thomas	X	
	CAVALLARO Eulalie	X	
	DUPREZ Sylvie	X	
	GUEUR Frédéric	X	
	LENEVEU Vincent	X	
	CHAPON Véronique	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE A LA CLECT

Mme NOEL Nathalie présente le rapport n° 10.

Par délibération n° 2026/40 du 02 avril 2026, le conseil municipal a désigné Mme LEBERTRE Nathalie en qualité de représentante titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Afin d'assurer la continuité des travaux de cette instance et de garantir la régularité de son fonctionnement en cas d'absence du membre titulaire, il convient désormais de procéder à la désignation d'un représentant suppléant de la commune.

Il est précisé que ce représentant suppléant peut être choisi parmi les membres du conseil municipal, sans avoir nécessairement la qualité de conseiller communautaire.

Il est rappelé que la CLECT constitue une instance stratégique pour les communes membres, dans la mesure où elle intervient dans l'évaluation des charges transférées et dans la détermination des conséquences financières liées aux transferts de compétences entre les communes et l'Interco Normandie Sud Eure.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas y procéder.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21 ;
Vu la délibération n° 2026/40 du 02 avril 2026 portant désignation du représentant titulaire de la commune au sein de la CLECT ;
Considérant que Mme LEBERTRE Nathalie a été désignée en qualité de représentante titulaire de la commune au sein de la CLECT ;
Considérant qu'il convient de désigner un représentant suppléant afin d'assurer la continuité des travaux de cette instance et de garantir la régularité de son fonctionnement en cas d'absence du membre titulaire ;
Considérant que le représentant suppléant peut être un conseiller municipal sans être nécessairement conseiller communautaire ;
Considérant que les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents ;

Après appel à candidatures, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Mme Sylvie DUPREZ
- Les représentants de la commune au sein de la CLECT est modifiée en conséquence :

Représentant titulaire :	**Représentant suppléant**
Mme Nathalie LEBERTRE	Mme Sylvie DUPREZ

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :
Madame le Maire,

Nathalie NOEL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 01/06/2026
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 01/06/2026
LE MAIRE

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.